

le ministre se rendra compte qu'à la longue le gouvernement fédéral n'en sera que mieux s'il respecte l'autonomie provinciale. Actuellement, la trésorerie de chaque province a des fonctionnaires qui se sont révélés hommes d'expérience et qui connaissent leur besogne; il serait fort regrettable qu'on les ignore ou qu'on les évincé pour qu'ils soient dans l'impossibilité d'exercer les fonctions qu'ils remplissent depuis tant d'années, temps pendant lequel ils ont acquis leur expérience non seulement dans la perception des impôts mais aussi dans la répartition des deniers publics.

Voici une autre proposition que je veux faire au ministre des Finances: c'est qu'il permette aux députés de lui faire connaître leurs points de vue, non seulement en ce qui touche aux impôts, mais relativement à la politique générale de son ministère. Après avoir entendu ce qu'ils auraient à lui proposer, il se trouverait en meilleure posture pour rendre ses décisions. Je ne critique pas le ministre. Il est très abordable et il a l'esprit ouvert. Mais j'aimerais qu'il fournît aux membres du Parlement l'occasion de discuter ses mesures avant plutôt qu'après leur mise en vigueur.

Le troisième ministère civil par ordre d'importance, est, naturellement, le ministère du Travail. Il y a deux choses que ce ministère ne connaît pas encore à fond: premièrement, il ne sait pas que le chômage existe encore au Canada. Ceux qui s'occupent de ces questions se contentent de ce qu'ils lisent dans les journaux; ils sont convaincus que tout Canadien désireux de travailler peut obtenir un emploi.

Je félicite l'honorable député de Cap-Breton-Sud des paroles qu'il a prononcées hier et aujourd'hui. Par sa façon de s'exprimer, il m'a fait penser à un parlementaire habile dont la mémoire est encore vivante parmi nous; j'ai nommé l'honorable H. H. Stevens. Que le ministre du Travail n'aille pas croire que parce que l'honorable député de Cap-Breton-Sud a fait des propositions d'ordre pratique, il a été antagonique. Pas le moins du monde. Mais il a voulu appeler l'attention du ministre sur le cas des mineurs de sa circonscription, et ce faisant, il a bien servi leur cause.

Le ministre n'est pas sans savoir que celui dont l'état de santé est bon mais qui a dépassé l'âge militaire, ne peut entrer dans l'armée. Il sait également qu'on a classé comme physiquement inaptes un grand nombre de jeunes gens et que ces derniers ne peuvent obtenir du travail. A mon sens, le ministère du Travail devrait charger les hauts fonctionnaires de la division de l'assurance-chômage de mener une enquête à fond dont les résultats seraient soumis, par le ministre du Travail, aux

ministres de l'Agriculture, des Transports et des Travaux publics afin qu'on puisse voir ce qu'on peut faire pour soulager le chômage et pour intensifier sensiblement notre effort de guerre en répartissant des tâches utiles parmi ceux qui sont actuellement sans emploi.

N'est-il pas possible d'améliorer nos routes nationales, nos moyens de transport entre les diverses provinces, entre le Canada et le Yukon, sur la côte du Pacifique, ou entre le bassin du fleuve Saint-Laurent et les Etats-Unis, sur la côte orientale. Il y a longtemps que je préconise une politique de ce genre. J'ai fait remarquer que nous devions améliorer nos moyens de transport, et que les personnes actuellement sans emploi sont précisément celles qui pourraient faire ce travail. Ce serait une œuvre très utile, et qui serait nécessaire, indispensable en réalité, si nous étions attaqués par l'ennemi. Voilà ce qu'on devrait faire. Combien de fois et pendant combien de temps faut-il le répéter pour être compris? Ce n'est pas une question de faveurs politiques; c'est une question de protection contre l'envahisseur, question dont dépend notre existence même. Ces travaux pourraient être accomplis facilement et sans nuire à l'effort de guerre des techniciens, car ils exigent un travail manuel.

Je félicite de tout mon cœur mon cher ami l'ancien orateur de la Chambre, l'honorable député du Yukon, de l'attitude qu'il a prise cet après-midi quand il a rafraîchi la mémoire du Gouvernement au sujet de la route conduisant au Yukon. Qu'a-t-on fait à cet égard? Il y a longtemps que nous entendons parler de cette route. Pendant un certain temps, on nous a dit qu'on ne construirait pas une route nationale, mais un chemin de fer qui relierait la frontière des Etats-Unis et du Canada au Yukon. Où en est-on rendu? Il se peut qu'on ait effectué certains travaux dont on ne tient pas à révéler la nature comme s'il s'agissait d'un secret militaire. S'il en est ainsi, pourquoi ne tient-on pas une séance à huis clos afin d'exposer la situation aux députés désireux d'obtenir des renseignements à cet égard?

D'ailleurs qui nous dit que l'ennemi tentera l'invasion le long de la côte? Il peut décider de frapper de ce côté-ci des Rocheuses et alors Edmonton serait menacé. Nous n'en savons rien, mais le plus sûr moyen de nous protéger c'est d'avoir de bonnes routes qui faciliteront les communications et le transport de troupes, de munitions et d'équipement d'un point à un autre du pays et entre divers points du Canada et des Etats-Unis. Tout ceci est de réalisation facile.

Mais quel en sera le coût? Nous avons ici un bill comportant l'affectation de deux mil-